

**Tous les arbres abattus étaient sains.**

**Tous les marronniers abattus étaient sains.**

**Les marronniers abattus ? ILS ÉTAIENT SAINS.**

**Les arbres abattus ? ILS ÉTAIENT SAINS.**

**On a abattu des arbres sains.**

Dans l'étude réalisée en août 2017 par l'ONF (Office National des Forêts) pour le compte de la commune de Condom, le mot important, c'est le mot DÉFAUT. En effet, pour évaluer l'état des arbres, l'ONF relève les défauts de chaque arbre par types (altération, blessure, cavité, et fissure...) et par localisation (racines, bas du tronc...). Toutes ces données sont ensuite retranscrites dans un tableau (annexe 1, page 35 et suivantes).

Puis la gravité des défauts est évaluée sur une échelle de zéro à cinq (page 19).

Au final, c'est l'ensemble des défauts qui permet de déterminer s'il y a un danger immédiat et de justifier un abattage. Ainsi, à la page 20, le rapport conclut : « *le platane n° 42 est recommandé à l'abattage au regard de son altération irréversible. Aucun autre défaut relevé n'est actuellement suffisamment grave pour constituer un risque immédiat et justifier un abattage* ».

Au paragraphe ABATTAGES du chapitre des préconisations (à la page 26), le rapport reprend : « *Comme vu précédemment seul le platane n° 42 est à abattre. Sa survie et sa stabilité sont compromises à court terme et il est le seul à être porteur d'un pathogène qu'il serait bon d'éliminer du site. Ses dimensions modestes et sa solidité résiduelle font que cette intervention ne revêt pas un caractère d'urgence absolue mais il est recommandé de le retirer l'année.* »

***seul le platane n° 42 est à abattre***

**DONC, les 17 marronniers et les 2 magnolias**

**abattus le 26 février dernier**

**étaient SAINS**